

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SDE2A
DU 10 JANVIER 2022**

Une réunion du SDE 2A a eu lieu à Ajaccio, le 10/01/2022.

En voici un condensé:

En 1er lieu, présentation des vœux du président, Mr. Biancucci, à toutes les communes et leurs représentants, ainsi que ceux de Mr. Cesari, directeur des services.

Début de la réunion :14h30

1* Programme des travaux ordinaires 2022:

Il a été constaté d'une nette diminution des dossiers d'urbanisme en 2021, en particulier sur le territoire extrême sud.

Les causes peuvent être diverses suivant les communes :manque de terrain constructible, volonté politique...etc...

Une étude sera menée par le SDE2A cette année pour en déterminer les causes. Ce rapport a été voté "oui" à l'unanimité.

2* Mise en place d'un dispositif financier permettant la réalisation des opérations relevant de l'éclairage public, en collaboration avec EDF, et le FEDER (Fond Européen de Développement Regional) pour un montant total de 29 000 000,00€.

S'agissant de la 1ère tranche, 46 communes sont concernées, et les travaux ont déjà commencé pour un montant estimé à 9 554 015,80 €.

S'agissant de la 2ème tranche (61 communes), elle est scindée en 2 phases:

-1ère phase: concerne 39 communes(dont la notre) pour un montant estimé à 8 698 144,60€.

-2ème phase: 33 communes sont concernées, pour un montant estimé à 3 965 017,60€.

S'agissant de la 3ème tranche, 10 communes sont concernées (dont Porto-Vecchio) pour un montant estimé à 6 782 822,00€.

Budget voté à l'unanimité.

3* Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Programme ordinaire 2022: 1 million d'euros.

Eclairage public: 1,5 million d'euros, soit un total de 2,5 millions=> budget voté à l'unanimité.

4* Admission en non valeur, créance irrécouvrable (impayés pour causes diverses: décès, faillite.....de certains particuliers ayant demandé un branchement) pour un montant de 37 982,57€=> budget voté à l'unanimité.

5* Régime des provisions=> budget voté à l'unanimité.

6* Provision pour dépréciation des créances douteuses et contentieuses=> voté à l'unanimité.

7* Décision modificative n° 1 (en rapport avec le point précédent)=> voté à l'unanimité.

8* Autorisation du comptable à corriger les écarts constatés entre l'inventaire réalisé par le SDE2A et celui de comptable public=> voté à l'unanimité.

Pour les points 5,6,7,8 veuillez contacter la mairie pour plus d'informations.

Les points 10, 11, 12 & 13 n'ont pu être abordés en raison des divergences sur le point n° 9: Le Président voulait reporter ce vote, mais les maires et délégués opposants ont quitté la séance à 17h30...donc fin de la réunion.

Pierre Antoine secondi.
2ème adjoint